



Bilan d'activité 2016

LE MOT DU PRÉSIDENT

La meilleure façon de prédire l'avenir, c'est de le créer,

telle est la vision que j'entends mener pour le Centre de gestion.

L'année 2016 aura été marquée par la signature d'une charte de coopération régionale entre les douze CDG de la région.

Se réunir était un début, travailler ensemble sera la réussite.

Notre objectif : proposer une offre de service harmonisée et des coûts maîtrisés, notamment par des contrats groupes négociés pour obtenir les meilleures conditions financières.

Vous l'avez compris la mutualisation est le levier incontournable de notre politique, et c'est aussi le meilleur atout des Centres de gestion.

L'évolution territoriale nous impose de nous adapter aux besoins des collectivités, tout en maintenant une même qualité de service au regard des plus petites.

C'est grâce à la mutualisation que nous entendons préserver une application homogène du statut de la Fonction Publique Territoriale.

Cette volonté se poursuivra en 2017, l'équipe du CDG01 sera aux côtés des élus locaux, des agents des collectivités confrontés à ces nouveaux enjeux avec notre expertise, notre neutralité.

A ce titre, je remercie à nouveau mes collègues élus et les agents des services pour leur contribution active à la bonne marche de notre établissement.



Bernard REY
Président du CDG 01
Maire de Saint-Bernard



Sylvain PAYRASTRE
Directeur du CDG 01

Les Collectivités affiliées

Communes	406
EPCI	143
Affiliés volontaires	2

Evolution de la carte territoriale

7 communes nouvelles ont été créées dans l'Ain au 1^{er} janvier 2016 et deux l'ont été au 1^{er} janvier 2017.

Le département compte désormais **408 communes** contre 419 en 2015.

6 fusions d'EPCI ont été actées au 1^{er} janvier 2017 portant **leur nombre de 29 à 15** sur le département de l'Ain.

Le Conseil d'administration

51 membres

27 membres titulaires
(23 des collectivités affiliées, 2 du département, 1 des communes de Bourg en Bresse et Oyonnax)

24 membres suppléants

4 réunions du CA pour **28** délibérations

AU PROGRAMME

- Bilan annuel des services du CDG01
- Redéploiement du service Concours
- Le service Archives à l'ère du numérique
- Le séminaire du service Prévention
- Mutualisation d'une solution e-parapheur

Au plus près des collectivités locales

LES TEMPS FORTS

Renouvellement du contrat groupe



Le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires a pris effet du 1^{er} janvier 2017 avec le groupement Gras savoye Rhône-Alpes Auvergne / CNP assurances.

Cette offre présente **une pérennité sur la durée totale du marché avec une garantie de maintien des taux sur 4 ans** (pour les collectivités de moins de 20 agents CNRACL) ainsi qu'un accompagnement dans les domaines de la prévention des risques professionnels et de la formation.

A ce jour, **230 collectivités adhèrent au contrat et assurent 3 978 agents**

Renforcement du service médecine :



Le service étant arrivé à saturation courant 2013, les adhésions avaient été suspendues dans l'attente d'un second médecin.

2016 a été marqué par l'arrivée du Docteur Tarik Lechani. Ce recrutement a permis de redonner une impulsion nouvelle au service en permettant **l'augmentation de près de 70 % des agents pris en charge.**

Avec ce recrutement, c'est également tout le secteur du pays Bellegardien et du Pays de Gex qui a pu bénéficier du service de médecine préventive.

Signature de la charte régionale :

Les centres de gestion s'organisent au niveau régional pour l'exercice de leurs missions. Le centre de gestion de l'Ain poursuivra en 2017 ses partenariats avec les 11 autres centres de gestion de la nouvelle grande région Auvergne-Rhône-Alpes. La nouvelle charte régionale portera particulièrement sur les domaines de l'emploi, des concours et



de l'expertise RH, avec des synergies renforcées **pour une offre de service harmonisée et des coûts maîtrisés.**

Participation du CDG01 au salon des maires

Le centre de gestion de l'Ain, en sa qualité de partenaire des collectivités et établissements publics, était présent à l'occasion de la 1^{ère} édition du Salon des Maires, des élus locaux et des décideurs publics de l'Ain, le 28 octobre dernier.

Cet événement, organisé par l'Association des Maires de l'Ain, a permis aux élus et décideurs d'échanger, de confronter leurs expériences, de découvrir les dernières innovations technologiques et ainsi, de mieux préparer l'avenir du territoire.

Durant toute cette journée, les agents du centre de gestion de l'Ain, ont été à la disposition des élus et décideurs pour **présenter leurs principaux champs de compétences, les prestations à destination des collectivités et établissements publics, et leurs expertises pour répondre à leurs interrogations et problématiques.**



SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le service administratif et financier du Centre de Gestion (composé de 2 agents) informe les collectivités sur le traitement de la paie en globalité après avoir déterminé la position de l'agent. Il pourra renseigner et conseiller sur les éléments obligatoires et accessoires du salaire, le traitement indiciaire, le SFT, la NBI, le régime indemnitaire, etc.

Il assure aussi un rôle de conseil et d'expertise dans la mise en place de la nouvelle norme de dématérialisation PSV2 en collaboration avec la DGFIP, la procédure de remboursement des décharges d'activité syndicale et autorisations spéciales d'absence, l'indemnisation chômage des agents de la fonction publique.

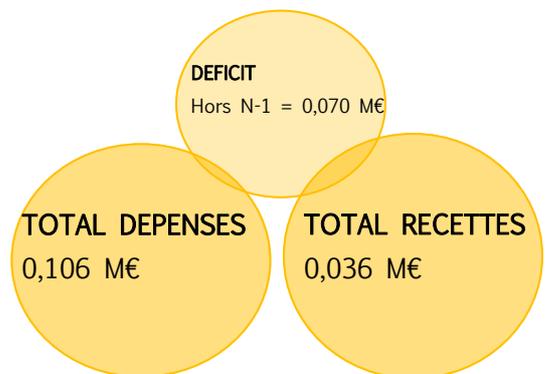


Marie Laure GUZMAN
Responsable du service
administratif et financier
& **Ghislaine PRABEL**
Gestionnaire du service

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



LES PRINCIPAUX POSTES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : TOTAL 2,20 M€

RECETTES : TOTAL 2,52 M€

Charges de personnel 1,336 M€ (61 %)
Charges à caractère général 0,343 M€ (16 %)
Charges de gestion courante (dont droit Syndical 0,390 M€) 0,480 M€ (21 %)
Autres charges 0,042 M€ (2 %)



Cotisations collectivités 1,653 M€ (66 %)
Activités des services facultatifs 0,489 M€ (19 %)
Remboursement Conventions (CNRACL, FIPHFP, Concours) 0,239 M€ (9 %)
Autres produits 0,140 M€ (6 %)

SERVICE EMPLOI ET POLITIQUE HANDICAP

Le Service Emploi assure la gestion des offres et des demandes d'emplois, la publicité des créations de vacances d'emplois, le suivi des demandeurs d'emploi. Il développe également une politique relative à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Il observe également les tendances de l'emploi public territorial au sein d'un groupe de travail régional. Les statistiques qui en émanent, permettent d'alimenter les études présentées lors de chaque Conférence Régionale de l'Emploi (CRE) et participent au Panorama national de l'emploi territorial. La CRE Rhône-Alpes de 2016 s'est déroulée au CDG69, le 21 octobre.

Il est présent à divers forums dédiés à l'emploi, tel que le Salon de l'Orientation, de la Formation et de l'Emploi d'Oyonnax (SOFEO).

Le CDG01 assure la prise en charge de fonctionnaires de catégorie B et C momentanément privés d'emploi (1 de catégorie B et 1 de catégorie C). A compter du 01/01/2017, la gestion administrative des FMPE de catégorie B a été transférée au coordonnateur régional, à savoir le CDG69 pour la région Auvergne Rhône-Alpes.

Dans le cadre de la Mission handicap, en corrélation avec la convention signée avec le FIPHFP, il développe une politique d'intégration et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, et informe les collectivités sur cette thématique (ex : information sur la DOETH). Il participe aux réunions/groupes de travail du réseau des chargés de mission handicap des CDG Rhône-Alpes, espace d'échanges et de partage de pratiques professionnelles.

L'expérience de 2015 permettant à des demandeurs d'emploi en situation de handicap, accompagnés par Cap Emploi 01, de suivre la formation modulaire « Environnement territorial » organisée par la Délégation régionale Rhône-Alpes Lyon du CNFPT, a été renouvelée en 2016.

Le CDG est aussi présent aux actions de communication à l'attention des demandeurs d'emploi organisées par son partenaire Cap Emploi dans les différents bassins du département.



Sylvie CREUZE
DES CHATELLIERS
Responsable du
service Emploi



QUELQUES CHIFFRES :

- 696 Offres d'emplois publiées
- 3167 Déclarations de vacances ou création de postes enregistrées
- 952 CV disponibles sur CAP territorial

SERVICE CONCOURS ET EXAMENS

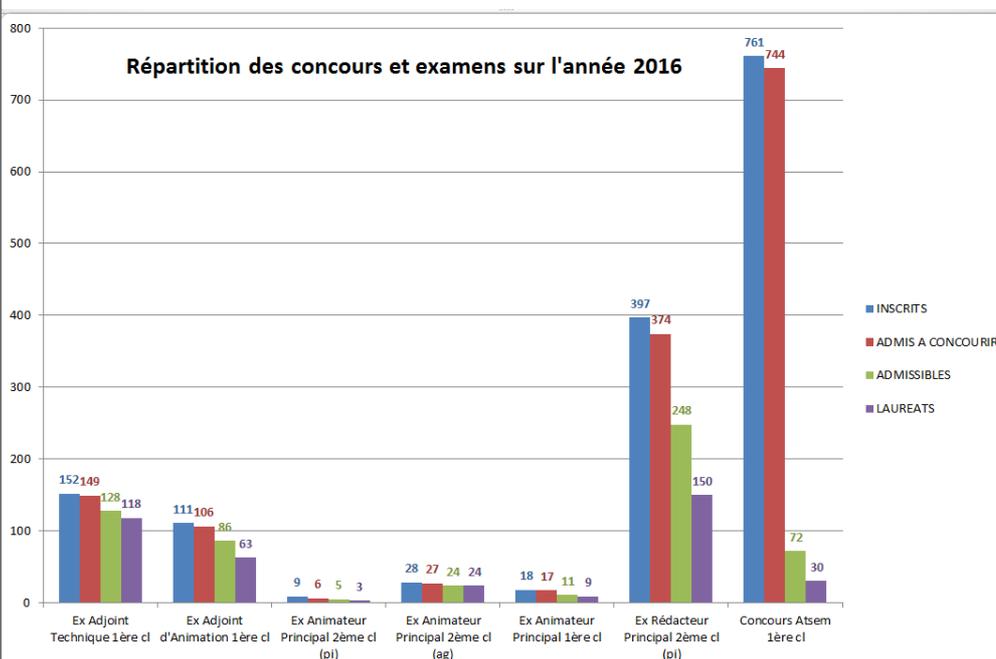
Les Centres de Gestion assurent l'organisation des concours d'accès à l'ensemble des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale. Ils sont également chargés de l'organisation des examens professionnels pour ces mêmes catégories dans le cadre de la promotion interne et de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux.

Ce service organise l'ensemble des concours d'accès à la FPT en partenariat avec les CDG de la région Auvergne-Rhône-Alpes et assure également la gestion et le suivi des listes d'aptitude.

2016 marque la signature de la charte de mutualisation qui vise la concentration de l'organisation de tous les concours et examens professionnels ayant pour objectif de diminuer les coûts et risques de contentieux.



Céline GUILLEMAUD
Responsable du
service Concours



Quelques chiffres

7 opérations réalisées
en 2016

1885 préinscriptions

1476 dossiers traités

22 journées
d'oraux d'admission

SERVICE CARRIÈRES

Ce service, composé de 5 agents, garantit le suivi quotidien des carrières en contact direct avec les autorités territoriales et leur secrétariat en tenant à jour un dossier individuel par fonctionnaire (près de 7000 agents suivis dans les 551 collectivités affiliées).

Ce service renseigne et conseille également l'ensemble des collectivités pour toutes questions statutaires, il propose aussi plus de 200 modèles d'actes disponibles sur le site internet.

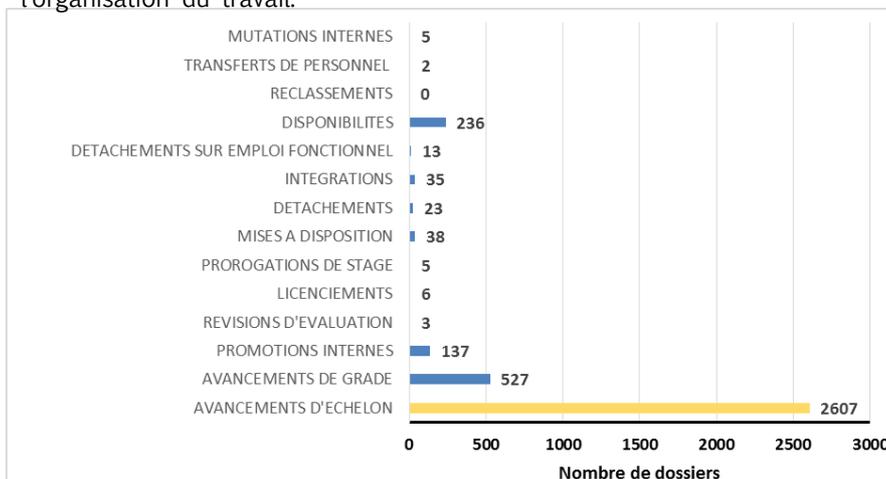
INSTANCES PARITAIRES

La saisine des instances est une formalité obligatoire pour certaines procédures : elle doit intervenir avant la prise de décision (délibération ou arrêté individuel). Le service instruit dès que possible les demandes et alerte au besoin les collectivités en cas d'incohérences.

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) ont à connaître des situations individuelles des fonctionnaires uniquement.

En 2016, il y a eu 4 CAP en avril, juin, septembre et décembre. 1030 dossiers ont été étudiés. La promotion interne est vue une fois par an lors de la CAP de décembre sauf pour les Agents de maîtrise qui peuvent être examinés à chaque CAP du fait de l'absence de quota exigé pour l'accès à ce cadre d'emplois.

Le Comité technique (CT) pour les collectivités de moins de 50 agents publics, est compétent pour l'organisation du travail.



Le Comité Technique s'est quant à lui réuni 6 fois au titre de l'année 2016 et a étudié **204** dossiers

THEMES	NOMBRE DE DOSSIERS ETUDIES
Entretiens professionnels	35
Plan et règlement de formation	3
Horaires et temps de travail	4
Journée de solidarité	1
Compte Epargne Temps	1
Temps partiel	5
Autorisations spéciales d'absence	1
Astreintes	8
Régime indemnitaire	90
Réorganisation des services	5
Création de communes nouvelles	1
Création d'un service commun et/ou unifié	2
Dossiers CHSCT	6
Transfert de personnel	20
Règlement intérieur	7
Rapports collectivités	15

223 avis ont été émis par délégation de signature

THEMES	NOMBRES D'AVIS EMIS
Apprentissage	7
Désignation des Assistants de Prévention	4
Compte Epargne Temps	11
Délégations de service public	3
Ratios d'avancement	3
Suppressions de poste et modifications des durées de travail	193
Protection sociale complémentaire	1
Astreintes et permanences	1



Thierry PALEGOIX
Adjoint au Directeur
Responsable du
service des Carrières



Natacha TOINARD
Gestionnaire Carrière



Marion HILD
Gestionnaire Carrière



Pierre MATHIEU
Responsable
des Instances Paritaires



Caroline FERON
Secrétariat
Comité Technique

PÔLE RETRAITE

Le service retraite a pour principales missions :

- ◆ Information auprès des collectivités sur la réglementation et les procédures relatives à la retraite par l'envoi de notes d'information, par des échanges de mails ou réponses téléphoniques, par l'organisation de séances de formations.
- ◆ Conseils personnalisés des assurés sur rendez-vous pour établir des simulations de pensions.



Christiane TERRAL
Correspondante retraite
CNRACL

Modules de formation CNRACL	Sessions	Participants	Collectivités Représentées
Travail sur dossiers en ateliers	3	41	40
Réglementation CNRACL débutants	1	19	18
Actualisation sur la réglementation	1	22	21
Invalidité et risques professionnels	2	48	46
Corrections des anomalies DI	1	15	14
Rétablissement, validations, régularisations	1	16	15
Information RAFP et IRCANTEC	1	16	15
TOTAL	9	161	154

Dossiers traités CNRACL en 2016	
Liquidations de pensions	127
Départ âge légal	50
Départ anticipé carrières longues	48
Invalidité	6
Départ limite d'âge	4
Parents de 3 enfants	6
Pension réversion (décès)	13
Autres prestations	787
Simulations de calculs	398
Demandes d'avis préalables	18
Fiabilisation des Comptes individuels retraite	276
Correction des DI en anomalies	26
Rétablissement, Validation, Régularisations	69

INSTANCES MÉDICALES

La **Commission de Réforme** est une instance consultative médicale et paritaire qui donne son avis, notamment sur l'imputabilité au service des accidents de travail ou de trajet et des maladies professionnelles ainsi que les rechutes, etc...

Le **Comité Médical** est une instance départementale consultative chargée de donner un avis d'ordre médical. Obligatoirement consulté notamment pour la prolongation des congés de maladie au-delà de 6 mois consécutifs, l'octroi et le renouvellement du congé de longue maladie et du congé de longue durée, etc.



Laurence JACOB
Responsable du
secrétariat des
Instances
Médicales

ANNEES	COMMISSION DE REFORME	COMITE MEDICAL
2013	107	241
2014	141	447
2015	151	414
2016	242	683



Sandrine AULAS
Secrétariat des
Instances
Médicales

SERVICE MÉDECINE PRÉVENTIVE

Le service médecine fonctionne avec un médecin à temps plein et un médecin à 28 heures hebdomadaires qui assurent le suivi médico-professionnel des agents :

- ◆ Visite périodique tous les 2 ans
- ◆ Visite de suivi particulier



Dr Jean Noel REYBERT

Une secrétaire médicale les assiste lors des visites, effectue la saisie des données, gère le planning et établit les conventions.



Dr Tarik LECHANI

Ce service a pour mission de conseiller l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants en ce qui concerne :

- ◆ l'amélioration des conditions de vie et de travail
- ◆ l'hygiène générale des locaux de service
- ◆ l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail
- ◆ la protection des agents contre les nuisances et les risques d'accidents ou de maladie en rapport avec le travail.



Géraldine GUILLEMAUD
Secrétaire

13 lieux de consultation sur le département en plus du Centre de gestion	
Bellegarde sur Valserine	Saint Rambert en Bugey
Chazey sur Ain (en instance de départ à Villieu Loyes Mollon)	Saint Trivier de courtes
Hauteville Lompnes	Thoiry
Montluel	Trévoux
Montrevel en Bresse	Virieu le Grand
Oyonnax	Val Revermont
Pont de Veyle	

Un Temps de trajet sur les lieux de consultations variable de 20 min à 2h30

Année 2017, les médecins ont démarré les consultations sur 2 nouveaux sites à :

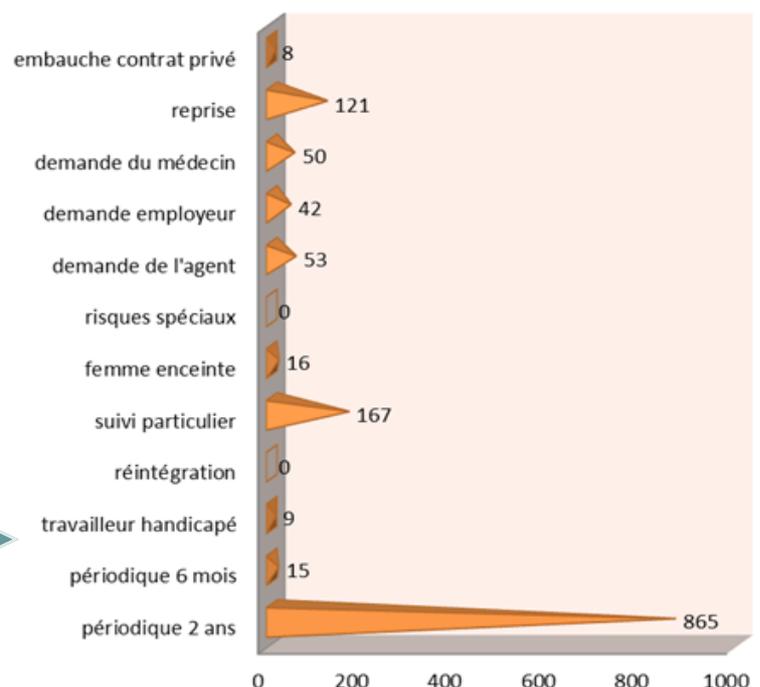
- ◆ Gex
- ◆ Villars-les-Dombes

Réouverture des adhésions

Le service étant arrivé à saturation courant 2013, les adhésions ont été suspendues dans l'attente d'un second médecin. 2016 a été marqué par l'arrivée en juin d'un second médecin, le Docteur Tarik Lechani.

	2016	2017
Agents suivis	2904	Plus de 4000
Collectivités adhérentes	181	215
Fiches de risque professionnel	20	
Visites médicales	1346	
Tests de vision	995	
Tests d'audition	982	

Répartition par types de visites



SERVICE PRÉVENTION

Sa mission est de conseiller et d'apporter une assistance dans le domaine de la santé et la sécurité au travail ainsi que la prévention des risques professionnels. Dans ce cadre, le service composé d'un ingénieur et d'un conseiller de prévention assure le contact permanent avec les collectivités



Lionel SONNERY
Responsable du
Service Prévention
Ingénieur

Information :

- ◆ Diffusion de textes réglementaires ;
- ◆ Diffusion de documents techniques (notes de synthèse, documentation...) ;
- ◆ Sensibilisation des agents et des élus en matière de santé et sécurité au travail ;
- ◆ Suivi statistique des accidents du travail et des maladies professionnelles.



Yann MESPOULHES
Conseiller
en prévention

Visite des lieux de travail :

- ◆ Diagnostic sécurité : recenser les principaux risques professionnels de la collectivité ;
- ◆ Accompagner les collectivités dans la réalisation de leur document unique ;
- ◆ Contrôler l'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail ;
- ◆ Etudier des postes de travail ;
- ◆ Effectuer des relevés d'expositions professionnelles (bruit, vibrations, gaz)
- ◆ Proposer des mesures de prévention adaptées et faire des recommandations ;
- ◆ Analyser les accidents graves.



Interventions conjointes avec les médecins de prévention auprès des collectivités pour l'adaptation optimale des postes et l'organisation du travail.



Animation du réseau des 130 assistants de prévention afin de dynamiser et soutenir leur action de proximité (veille juridique, documentation technique, méthodologie d'intervention, réunions d'information, formation)



Accompagnement des membres des CHSCT en leur apportant expertise et conseil.

Quelques chiffres

66 missions d'inspection réalisées auprès des 223 collectivités conventionnées

48 missions d'assistance et conseil

19 réunions d'information thématique

20 journées de formation

Et toujours... des réponses quotidiennes à des questions d'ordre juridique, technique ou organisationnelle

RAPPEL : L'inspection santé et sécurité au travail est une **obligation pour toute collectivité**. Une convention avec le CDG 01 garantit un regard extérieur neutre et indépendant.

SERVICE ARCHIVES

Quatre archivistes proposent une expertise en matière de gestion des archives.

Au-delà d'une obligation légale, le classement d'archives permet d'éviter les recherches fastidieuses voire infructueuses et garantit ainsi la continuité de l'activité de la collectivité. C'est aussi le meilleur moyen de faire le tri entre les documents à conserver indéfiniment et ceux voués à l'élimination pour ne conserver que l'essentiel et gagner de la place dans les locaux.

C'est enfin l'occasion d'assurer dans les meilleures conditions la préservation du patrimoine écrit de la commune.

Le service propose également d'autres prestations telles que la sensibilisation des agents, les mises à jour des inventaires, la mise en valeur du patrimoine, ou encore l'aménagement de locaux d'archives.

Nouvelle prestation : le service archives à l'ère du numérique.

Le Centre de Gestion propose une nouvelle prestation : l'aide à la gestion des documents électroniques. Les questionnaires envoyés aux collectivités en mars 2017 ont confirmé la nécessité d'apporter une solution : le service Archives propose ainsi une intervention pouvant s'adapter aux besoins de chacun telle que des formations théoriques, la réalisation d'une arborescence ou d'un tableau de gestion de la production documentaire électronique. Cette prestation sera proposée à compter du mois de septembre. Le service Archives est à votre disposition pour toute information.



Ségolène BERARD
Archiviste



Jean-Marcel BOURGEAT
Archiviste



Blandine CORNA
Archiviste



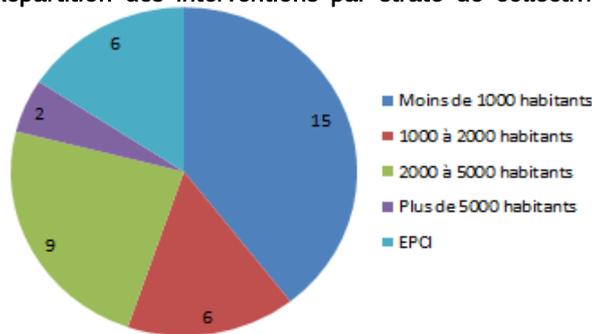
Jordi RUBIO
Archiviste

Quelques chiffres

38 interventions dans les collectivités
1742,5 mètres linéaires d'archives traités

2016	Nombre de jours	Nombre de collectivités
Visites préalable (diagnostic)	23	46
Intervention	410	24
Maintenance	156	14

Répartition des interventions par strate de collectivités



TEMOIGNAGE :

« Fin 2016, nous avons fait appel au service des archives du CDG 01 pour effectuer l'archivage des dossiers de notre commune. Nous avons été entièrement satisfaits de l'intervention de l'archiviste. Cette dernière a été très efficace et vraiment très professionnelle. Malgré la quantité importante de documents que nous lui avons remis, elle a su faire rapidement le tri entre ce qui devait être conservé et classé et ce qui devait être éliminé. Aujourd'hui, nous avons gagné de l'espace de rangement et nous retrouvons nos documents rapidement grâce au répertoire qu'elle a rédigé. De plus, nous avons bénéficié d'une formation très utile de sa part avant son départ pour mieux préparer et anticiper les prochaines phases d'archivage. Nous la remercions vivement. »



Dominique DONZÉ
Maire de CROZET

Service Assistance Juridique

Un service novateur et moderne à l'écoute des collectivités

Ses atouts :

- ◆ Un service de proximité
- ◆ Des réponses claires et rapides
- ◆ Des solutions adaptées à chacune de vos situations
- ◆ Réactivité, qualité et efficacité

Sa mission :

Vous apporter aide, conseil et expertise dans les domaines aussi sensibles qu'évolutifs que sont la commande publique, l'urbanisme, le funéraire...

Quelques chiffres

16 conventions

40 missions d'assistance et conseil

Un Contrat groupe d'assurance des risques statutaires mené pour le CDG et les collectivités affiliées

88 réponses réglementaires : informations téléphoniques et électroniques



Françoise PETIT
Responsable
du service
Assistance Juridique

Le 17 novembre dernier, le service d'Assistance juridique a contribué à l'animation d'une journée d'actualité de la commande publique organisée par le CNFPT, en partenariat avec l'Association des Maires.

Objectif de la journée : Appréhender les éléments de la réforme impactant les marchés publics afin de permettre aux collectivités de les intégrer pleinement dans leurs procédures de passation qu'elles soient « adaptées » ou « formalisées ».

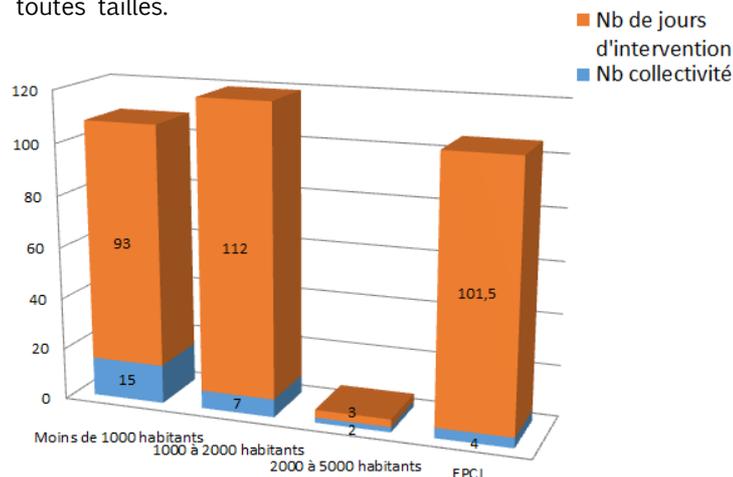


Après quelques mois de mise en application des nouveaux textes relatifs aux marchés publics, les services des collectivités ont pu commencer à intégrer dans leurs procédures les éléments nouveaux résultant de la réforme entrée en vigueur au 1er avril 2016.

SERVICE REMPLACEMENT

Ce service, composé de deux agents itinérants, a pour mission de pallier l'absence des secrétaires de mairie (congé de maladie, de maternité, congés annuels) en particulier, ou de renforcer un service ponctuellement surchargé, afin de faire face aux priorités et à l'urgence des tâches à réaliser.

Le service est opérationnel dans tous les domaines d'activités inhérents à la gestion des collectivités (budget, comptabilité, gestion du personnel, urbanisme, tous services en lien avec la population...) et intervient dans des structures de toutes tailles.



Quelques chiffres

28 remplacements d'une durée moyenne de 1 à 2 jours par semaine pour des missions qui peuvent aller d'une semaine à 6 mois

309,5 jours de missions sur site réalisés sur 2015



Sylvain TISSOT
Secrétaire
de Mairie
itinérant

Vie du CDG01



Depuis le 1^{er} mai 2017, Carole VINCENT a fait valoir ses droits à la retraite. Elle aura été le premier agent de ce service, contribuant ainsi à sa mise en place.

Au cours des 8 années passées au CDG, Carole VINCENT aura fait preuve d'un professionnalisme remarquable pour assurer ses missions de secrétaire de mairie itinérante et valoriser le service.

Souhaitons lui une excellente continuation pour une retraite bien méritée.

INFOS ET PERSPECTIVES

Dernière année d'organisation des concours et redéploiement du service sur l'emploi territorial.



Une des missions obligatoires des Centres de Gestion est, entre autres, la préparation et l'organisation des examens et concours de recrutement en harmonisation avec d'autres Centres de Gestion (de la région Auvergne Rhône-Alpes principalement).

La signature en 2016 de la charte de mutualisation qui vise la concentration de l'organisation de tous les concours et examens professionnels a pour objectif d'optimiser les coûts et de réduire les risques de contentieux.

Selon la charte régionale des CDG, cinq autres CDG de la région Auvergne Rhône-Alpes reprendront cette activité.

Aussi, au terme de l'année 2017, le service du CDG01 cessera l'organisation matérielle des concours, mais continuera bien entendu, à accompagner et donner toutes les informations nécessaires et utiles aux futurs candidats et agents des collectivités territoriales dans ce domaine. Il publiera et gèrera également les listes d'aptitude issues des différents concours qu'il a organisés.

Quelle que soit la taille des collectivités, notre volonté est de poursuivre avec vous cette collaboration notamment dans le domaine de l'emploi territorial.

Aussi, **un nouveau service « Missions Temporaires Territoriales » est à l'étude à horizon 2018.**

Deux orientations seront possibles :

- Mission temporaire assurée par le CDG01 : recherche candidats, propositions à la collectivité, démarches administratives (DUE, établissement du contrat, bulletin de paie, différentes attestations liées à la fin de contrat)
- Portage salarial : la collectivité dispose déjà d'un candidat et confie au CDG01 la gestion administrative liée au recrutement (DUE, établissement du contrat, de la paie, différentes attestations liées à la fin de contrat)

Séminaire prévention du 10 octobre 2017 : les addictions



Comment réagir face à un agent en état d'ébriété ?

Que faire face à un agent susceptible d'être sous l'emprise de drogues ?

Puis-je le soumettre à un dépistage ?...

Autant de questions que l'employeur sera amené à se poser un jour compte tenu de l'augmentation des situations d'addiction en milieu professionnel.

Les conséquences néfastes d'une consommation de substances addictives sur la qualité du travail n'est plus à démontrer, même si cela reste encore un sujet tabou.

Afin d'informer et de sensibiliser les collectivités sur ce sujet **le CDG 01 organise** en partenariat avec Gras Savoye **le 10 octobre 2017 de 08h30 à 12h un séminaire sur les conduites addictives** avec la participation de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie ainsi que la Gendarmerie Nationale.

Mutualisation d'une solution e-parapheur et signature électronique

Au regard du retour intéressé des collectivités suite à notre enquête, le CDG01 entend poursuivre son accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation, s'agissant particulièrement des flux financiers (PESV2) comme nous le faisons déjà pour la télétransmission des actes administratifs (ACTES).

Ce projet a pour but de mutualiser à l'échelle du département la mise en œuvre d'un ensemble de moyens et services pour la dématérialisation des échanges administratifs.

Le CDG01, porteur du projet, se propose d'assurer un rôle de coordination et de support technique auprès des collectivités territoriales dans le cadre d'un service facultatif.

Le CDG01 prendrait en charge l'adhésion à cette plateforme et permettrait aux collectivités affiliées de les rejoindre.

Un Tiers de Télétransmission sera utilisé pour les opérations de télétransmission à destination des différents organismes (procédures ACTES et HELIOS) et sera connecté à un parapheur électronique.

Il sera en lien avec les applications métiers de Gestion financière, en proposant un format de connexion aux divers éditeurs de logiciels (la mise en œuvre des connecteurs restant à la charge de ces éditeurs) et sera accessible de l'extérieur pour les opérations de signature.

Retour d'enquête (116 réponses)

63 % n'ont pas de solution e-parapheur et signature électronique

88 % favorables à une solution mutualisée par le CDG01

Centre de Gestion de la FPT de l'Ain

145, chemin de Bellevue
01960 Péronnas

Téléphone : 04 74 32 13 81
Télécopie : 04 74 21 76 44
Messagerie : cdg01@cdg01.fr

Retrouvez-nous sur notre site
internet :
www.cdg01.fr



Horaire d'accueil téléphonique et d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi inclus
De 9 h 00 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 17 h 00

SERVICE	AGENT(S)	TEL FIXE	TEL PORTABLE	ADRESSE MAIL
Direction Générale	Sylvain PAYRASTRE	04 74 32 13 81		direction@cdg01.fr
Direction Générale Carrières & retraite CNRACL	Thierry PALLEGOIX	04 74 32 13 83		carrieres@cdg01.fr
Retraite CNRACL	Christiane TERRAL	04 74 32 90 92		retraites@cdg01.fr
Carrières	Natacha TOINARD	04 74 32 13 80		carrieres@cdg01.fr
	Marion HILD			
Secrétariat des instances médicales	Laurence JACOB	04 74 32 90 96		cmcr@cdg01.fr
	Sandrine AULAS			
Instances Paritaires	Pierre MATHIEU	04 74 32 13 84		instancesparitaires@cdg01.fr
Accueil - Secrétariat CT	Caroline FERON	04 74 32 13 81		
Concours & Examens	Céline GUILLEMAUD	04 74 32 13 87		concours@cdg01.fr
Administratif & financier	Marie-Laure GUZMAN	04 74 32 13 82		finances@cdg01.fr
	Ghislaine PRABEL	04 74 32 90 93		
Emploi - Handicap	Sylvie CREUZE-DES- CHATELLIERS	04 74 32 13 88		emploi@cdg01.fr
Médecine Préventive	Dr Jean-Noël REYBERT	04 74 32 90 95		medecine@cdg01.fr
	Dr Tarik LECHANI			
	Géraldine GUILLEMAUD			
Prévention des risques professionnels	Lionel SONNERY	04 74 32 90 90	06 99 55 69 13	prevention@cdg01.fr
	Yann MESPOULHES	04 74 32 90 91	06 68 68 72 10	
Archivistes itinérants	Blandine CORNA	04 74 32 13 86	06 68 64 00 37	archives@cdg01.fr
	Jean Marcel BOURGEAT		06 98 98 77 68	
	Jordi RUBIO		07 60 62 17 89	
	Ségolène BERARD		06 98 98 70 08	
Remplacement		04 74 32 90 87		remplacement@cdg01.fr
	Sylvain TISSOT		06 98 98 63 08	
Assistance Juridique	Françoise PETIT	04 74 32 90 88	06 67 73 54 32	aidejuridique@cdg01.fr